



## Conseil municipal N° 10/2017 du 28 novembre 2017

Convocation en date du : 22 novembre 2017  
Affichée le : 22 novembre 2017

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON	X						
Ghislaine BEAUME	X						
Jean-Pierre RIBAUT	X						
Aurélie ANDREANI		X					
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO					X	Mr Christian BAISE	28/11/2017
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU	X						
Hervé ODET	X						
Isabelle ROGNARD					X	Mr Jean-Louis LAISSARD	28/11/2017
Sandrine TOMAS	X						
Total	10	1	0	0	2		

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Autres personnes présentes :

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul CHEVREL a été nommé secrétaire de séance

### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- **Sans objet**

### OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2017 n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

### ORDRE DU JOUR :

- délibération taxe d'aménagement
- révision tarifs communaux
- renouvellement bail droit de chasse
- indemnité du nouveau percepteur
- info PLU
- Questions diverses

## **DÉLIBÉRATION TAXE AMENAGEMENT :**

Monsieur le Maire informe que la Préfecture demande de reprendre la délibération sur la révision du taux de la taxe d'aménagement, en stipulant qu'il faut mentionner « décide d'exonérer de 50% de la surface des abris de jardin soumis à déclaration préalable. ».

A l'unanimité le conseil municipal approuve les propositions demandées par la Préfecture et fixe le taux de la taxe d'aménagement à 5% et d'exonérer de 50% de la surface des abris de jardins soumis à déclaration préalable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

## **REVISION PRIX SALLE POLYVALENTE POUR L'ANNÉE 2018 :**

Après délibération le conseil municipal décide de revoir ultérieurement ce point et remettra cette question à l'étude lorsque les travaux de la salle polyvalente seront terminés.

## **REVISION PRIX DES LOYERS 2018 :**

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une hausse de 1.30% sur l'ensemble des logements communaux, soit moitié moins que celle de l'indice de la construction.

## **PRIX VENTE DE BOIS POUR L'ANNÉE 2018 :**

A l'unanimité le conseil municipal décide de reconduire le prix de la vente de bois sur pied, à raison de 11€ le moule.

Monsieur Bernard COLLON sera remplacé par monsieur Jean-Louis LAISSARD pour les formalités du suivi.

## **SUBVENTION CENTRES DE LOISIRS POUR L'ANNÉE 2018 :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire la subvention accordée aux parents qui optent pour un centre de loisirs ou versée directement à l'établissement, à raison de 3€/jour/enfant, pendant 20 jours maximum.

## **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE POUR L'ANNÉE 2018 :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire la subvention accordée aux maisons familiales, centres d'apprentissage, etc. à raison de 30 euros/élève/an.

## **DROIT DE PLACE :**

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à la reconduction du tarif en vigueur, soit 1€ par mètre linéaire et par occupation, soit 5€ pour le camion « Pizza ».

## **LOCATION ETANG COMMUNAL :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de Monsieur NEYRIN, gérant du plan d'eau communal de reconduire son contrat de bail pour 3 ans.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable, pour la somme de 2 500€ par an.

## **DROIT DE CHASSE :**

Monsieur le Maire explique que le bail du droit de chasse arrive à expiration et qu'il conviendrait de le reconduire dans les mêmes conditions que le contrat initial.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 6 ans le bail du droit de chasse à la Sté de Chasse dans les mêmes conditions, soit 192€ par an.

## **INDEMNITE NOUVEAU PERCEPTEUR :**

Monsieur le Maire informe que, suite au départ de Monsieur FILLON, trésorier, Madame Béatrice GONZALES a été nouvellement nommée à ce poste. En conséquence l'indemnité de conseil et de confection de budget qui était allouée à son prédécesseur lui sera versée dans les mêmes conditions, au prorata du nombre de jours.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le versement de cette indemnité.

## **INFORMATION SUR LE PLU :**

La révision va démarrer les prochains jours suivant l'établissement d'un planning conforme à la réglementation en vigueur.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame Ghislaine BEAUME demande un « droit de réponse », ce qui n'était pas à l'ordre du jour et n'a pas été demandé en début de séance.

Madame Ghislaine BEAUME dit qu'elle a reçu le 28 novembre 2017 un mail de monsieur le Maire lui signifiant que, par arrêté du même jour, il lui ôte toutes ses délégations et qu'elle recevra, par voie postale, cet arrêté visé par la Préfecture.

Madame Ghislaine BEAUME fait part de son étonnement et lit un texte à charge contre Monsieur le Maire et son Premier Adjoint.

La séance est alors perturbée par un membre du public (Monsieur Didier SERVOLLE, compagnon de madame BEAUME) qui, sans avoir l'accord de Monsieur le Maire, profère des propos menaçants voire diffamatoires à l'encontre de monsieur le Maire et surtout du Premier Adjoint en exercice. Puis monsieur SERVOLLE quitte la salle de réunion.